|  |  |
| --- | --- |
|  | Direction de l’Immobilier et de l’Environnement  Bureau des Marchés Immobiliers |

**Marché de Services - Prestation intellectuelle**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Mission de maîtrise d’œuvre relative au projet d’aménagement d’un accès secondaire et d’un parking pour le futur commissariat d’Aulnay-sous-Bois sis 8 Avenue du Maréchal Juin (93600). |

|  |
| --- |
| **Cadre de Mémoire Technique (CMT)** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Consultation n° | E2025BMI16 |

# Règles d’utilisation du cadre de mémoire

Les soumissionnaires sont tenus de compléter et intégrer à leur offre ce cadre de mémoire technique. Pour remplir leur obligation, les candidats peuvent :

* Intégrer leur offre au présent document et compléter par tout document jugé utile ;
* Indiquer précisément, pour chaque article, la référence dans leur mémoire technique ou autre document (référence du document, paragraphe, n° de page) ;
* Produire un mémoire technique indépendant reprenant tous les axes du présent cadre de réponse et son architecture.

# Valeur technique (50%)

## Sous-critère 1 : Pertinence et qualité des moyens humains envisagés pour la mission (50 points)

Le soumissionnaire présente les moyens dédiés à l’opération. Dans ce cadre, il devra :

Présenter un organigramme fonctionnel présentant l’équipe dédiée pour l'exécution de la mission, avec identification de l'interlocuteur unique, de son suppléant, et du spécialiste en étude paysagère/ génie écologique ;

* Présenter les CV, attestations, formations et références de l'ensemble des membres de l’équipe ainsi que leurs années d'expérience ;
* Présenter un tableau indiquant le temps de présence prévisionnel de chaque intervenant par élément de mission ;
* Présenter les moyens (études et travaux) qui seront mobilisés en cas de retard à rattraper.

## Sous-critère 2 : Prise en compte des contraintes de l’opération (50 points)

Le soumissionnaire présentera sa prise en compte de la compréhension des contraintes de l’opération. Dans ce cadre, il devra :

* Présenter les contraintes relevées lors de sa visite du site, qui pourraient impacter la vie de chantier, auxquelles il devra apporter des réponses au cours de ses études. Cela tient autant des contraintes physiques que des contraintes humaines ;
* Préciser l'équipe qui sera en charge de l'élaboration d'une note de sûreté, ses références et commencera à indiquer les divers types de risques auxquels sera soumis le risque ;
* Préciser l’équipe qui sera en charge de l’étude environnementale du site, et ses références ;
* Préciser les moyens mobilisés pour gérer les interactions avec le voisinage (lycée, gymnase, stade, collège, etc….) et concilier la phase chantier avec le fonctionnement des installations environnantes.

*Valeur environnementale (10%)*

## Sous-critère 1 : Aspect environnemental (100 points)

Le soumissionnaire présentera sa prise en compte de l’aspect environnemental dans l’opération. Dans ce cadre, il devra :

* Fournir une note méthodologique présentant les différentes règles urbaines relatives au respect de l’environnement, ainsi que les risques que cela génèrerait pour le projet, en termes de faisabilité technique, financière et calendaire ;
* Fournir des références de résolution de problèmes environnementaux de même type que les risques recensés dans le présent projet ;